



PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LA SANTÉ MENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES PREMIERS INTERVENANTS

FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LES DEMANDES 21 septembre 2020 MISE À JOUR EN OCTOBRE 2020*

* Questions et réponses supplémentaires à la fin du document

But de la possibilité de financement :

L'idée est d'intégrer des approches en amont qui soutiennent les hommes qui travaillent et font du bénévolat dans des milieux faisant appel à des premiers intervenants au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis, **ou** à des anciens combattants au Canada et en Australie.

En plus de la demande de propositions (DP), vous trouverez ci-dessous une foire aux questions qui pourrait vous être utile si vous envisagez de participer au programme. Les questions qui ne figurent pas dans la foire aux questions doivent être envoyées à vfrgrants@movember.com. Toutes les nouvelles questions et réponses seront publiées en ligne à l'adresse <http://movember.com/vfrgrants> dans les cinq jours ouvrables afin d'assurer la transparence du processus de DP.

AU SUJET DU PROGRAMME

Q1. Quelle est la portée du programme?

Movember souhaite appuyer des programmes évolutifs de promotion de la santé mentale et/ou de prévention du suicide qui peuvent être rigoureusement évalués, qui adoptent une perspective sexospécifique et qui mettent l'accent sur une vaste gamme de résultats en matière de santé mentale (c.-à-d. pas seulement sur le TSPT) et un vaste éventail de facteurs de stress traumatiques et non traumatiques (organisationnels et opérationnels).

Q2. Qui peut présenter une demande de financement?

Cette possibilité de subvention est ouverte à toute personne ou organisation qui satisfait à l'admissibilité au financement énoncée dans la DP dans l'un des pays participants suivants : le Canada, l'Australie, l'Irlande, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.

Q3. Y a-t-il des exceptions si je présente une demande à partir des États-Unis?

Oui, seuls les organismes à but non lucratif enregistrés en vertu du paragraphe 501 (c)(3), les établissements d'enseignement ou organismes qui ont un commanditaire financier en vertu du paragraphe 501(c)(3) peuvent présenter une demande de financement.

Q4. Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur le processus de demande de subvention?

Des renseignements détaillés sur toutes les questions liées au processus de demande de subvention seront inclus dans le programme de subventions pour la santé mentale des anciens combattants et des premiers intervenants à l'adresse suivante : <http://movember.com/vfrgrants>.

Q5. Que voulez-vous dire par « une perspective sexospécifique »?

L'application d'une perspective sexospécifique signifie l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme en sachant que les hommes et les femmes peuvent réagir différemment au programme et au contenu. Cela est important chez les anciens combattants et les premiers intervenants, car la plupart de ces groupes sont composés d'hommes. Nous savons que les hommes sont moins enclins à participer à des interventions liées à la santé et que s'ils y participent, ils sont moins susceptibles de les terminer. Nous encourageons les demandeurs à concevoir leur programme dans une perspective sexospécifique, afin que les hommes participent à la création et à la mise en œuvre du programme.

Q6. Nous demandons à tous les participants à notre programme de répondre à un sondage sur la satisfaction. S'agit-il d'une évaluation?

Il est bon que vous ayez un processus en place pour obtenir la rétroaction des participants. Toutefois, demander aux participants s'ils aiment un programme n'est pas la même chose que démontrer que le programme fonctionne et qu'il est efficace.

FINANCEMENT DISPONIBLE

Q7. Quel est le montant maximal du financement disponible?

500 000 dollars australiens au total pour un programme proposé de deux ans. (224 500 \$ CA par année; 154 500 € par année; 133 000 £ par année; 270 000 \$ NZ par année; 171 500 \$ US par année).

Nous vous recommandons fortement de demander le financement nécessaire à la mise en œuvre de votre programme plutôt que d'établir votre budget en fonction des montants maximaux disponibles.

Q8. Combien de programmes seront financés dans le cadre de l'initiative?

Movember et le Distinguished Gentleman's Ride cherchent à financer de 8 à 12 programmes au total pour obtenir une subvention.

Q9. Est-ce que l'on s'attend à ce qu'il y ait un cofinancement pour mon programme?

Non. Les équipes ne sont pas tenues ou censées avoir un cofinancement pour accéder aux fonds. Si des relations ou des partenariats sont en place et que vous demandez un financement partiel pour mettre en œuvre votre programme, vous devez indiquer qui sont les partenaires et quelle est la répartition des contributions.

Q10. Devrais-je inclure la TPS dans mon budget?

Si votre établissement est inscrit aux fins de la TPS en Australie, Movember paiera le montant de la subvention plus la TPS. Le budget fourni dans votre demande ne doit pas inclure la TPS.

Q11. Rembourseriez-vous le coût de la location de l'espace où se déroulera mon programme?

Non. Le loyer est un coût non admissible, car il est considéré comme faisant partie des frais généraux. Toutefois, les organismes communautaires pourraient inclure jusqu'à 10 % des coûts indirects. Veuillez consulter la DP pour obtenir tous les détails sur les coûts admissibles et non admissibles.

Q12. Quels programmes sont admissibles au financement?

Veuillez consulter les pages 6 et 7 de la demande de propositions pour savoir ce qui est

admissible ou non au financement du programme dans le cadre de cette initiative.

Q13. Quand le financement sera-t-il offert aux demandeurs retenus?

Tous les fonds seront versés en tranches en fonction de l'atteinte des jalons. Movember collaborera avec les demandeurs retenus pour déterminer les jalons conformément à la proposition de programme complète et au plan de travail.

Sous réserve de l'exécution intégrale d'un accord de financement, la première tranche de paiement sera disponible à compter du 1^{er} juin 2021.

Q14. Dans quel délai notre organisation doit-elle achever le programme proposé?

La période de subvention par défaut va du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023 pour terminer les activités proposées, mais la période peut changer.

Q15. Ce financement peut-il servir à l'évaluation d'un programme?

Non. Movember demande à un évaluateur externe de travailler directement avec les équipes de programme pour élaborer le cadre d'évaluation approprié pour leur programme. Le financement devrait servir à financer les activités directes liées à la mise en œuvre du programme.

Q16. Ma soumission peut-elle dépasser la limite spécifiée par pays?

Non. Les demandes de financement doivent aller jusqu'au montant maximal par pays, précisé à la page 6 de la DP. Il existe une certaine marge de manœuvre pour modifier le montant du financement au cours de l'une ou l'autre des deux années, pourvu que le financement total ne dépasse pas le maximum permis. Le financement peut également être inférieur au montant maximal par année.

Q17. Est-il acceptable de demander un montant de financement plus élevé pour la première année et un montant moins élevé pour la deuxième année tout en respectant le financement maximal de la subvention?

Oui. Il est possible de demander à varier le montant du financement. Toutefois, la raison de la demande devrait être clairement démontrée dans la justification budgétaire.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Q18. Notre organisation peut-elle soumettre plus d'une proposition si nous avons plusieurs programmes correspondant à cette possibilité?

Oui. Plusieurs lettres d'intention de la même organisation seront prises en considération. Veuillez soumettre une lettre d'intention distincte pour chacun des programmes. Remarque : rien ne garantit qu'un ou plusieurs programmes seront invités à soumettre une proposition complète.

Q19. Les équipes de programme peuvent-elles compter des membres ou des partenaires internationaux?

Oui. Toutefois, le chef d'équipe ou l'organisation responsable doit être établi dans le pays où vous présentez une demande. Les membres de l'équipe et les partenaires internationaux peuvent recevoir des subventions, mais le programme doit profiter aux hommes du pays d'où provient la demande.

Q20. Envisagez-vous un programme offert à l'échelle internationale pour le même public cible?

Oui. Toutefois, le modèle de collaboration ainsi que les rôles et responsabilités de chaque équipe participante devraient être expliqués dans la lettre d'intention.

Q21. Quels programmes seront considérés comme prioritaires pour le financement visant les anciens combattants?

Le financement est axé sur les anciens combattants qui ont le plus de difficulté à passer de la vie militaire à la vie civile. (Voir la page 4 de la DP pour les domaines prioritaires spécifiques – Canada et Australie seulement).

Q22. Puis-je présenter une demande à Movember si je bénéficie d'un financement gouvernemental pour mon programme?

Oui. Vous êtes toujours admissible au financement de Movember si vous recevez un financement gouvernemental.

Q23. Puis-je présenter une demande pour un programme antérieur si mon organisme offrait un programme dont le financement a été réduit?

Oui. Vous pouvez « relancer » un programme dont le financement a été réduit, à condition qu'il soit conforme à l'intention de cet appel de financement.

Q24. Bien que Movember mette l'accent sur les hommes, mon programme peut-il inclure les femmes?

Oui. Votre programme peut inclure des femmes. En particulier dans le milieu de travail, nous ne voulons pas que les femmes soient exclues.

Q25. Est-il obligatoire d'avoir un psychologue clinique (spécialiste en santé mentale) au sein de mon équipe de projet?

Il incombe au chef de projet de déterminer l'expertise requise par chaque membre de l'équipe et de définir les rôles et les responsabilités de chacun.

Q26. Si mon projet aide les anciens combattants à faire la transition vers le travail de pompier, s'agit-il d'une demande pour ancien combattant ou d'une demande pour premier intervenant?

Si le projet profite à un ancien combattant, il s'agit d'une demande présentée pour un ancien combattant.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Q27. Quelle est la date limite pour présenter une lettre d'intention?

Les lettres d'intention doivent être reçues avant 17 h le lundi 23 novembre 2020 (HE).

REMARQUE : Les lettres d'intention incomplètes ou soumises après 17 h ne seront pas prises en considération.

Q28. Si on m'y invite, combien de temps ai-je pour soumettre une proposition complète?

Les demandeurs seront informés au cours de la semaine du 14 décembre 2020 s'ils sont invités à passer à l'étape 2 – la proposition complète du programme. Les personnes invitées disposeront ensuite d'environ six semaines pour préparer leur présentation.

Q29. Comment puis-je présenter une demande de subvention?

Les demandeurs doivent s'inscrire au moyen du système de gestion des subventions en ligne de Movember, accessible [ici](#), pour soumettre une lettre d'intention. Les demandes envoyées par la poste, par télécopieur, par courriel ou en retard ne seront pas acceptées.

Vous devriez recevoir un accusé de réception automatique de votre demande. Si vous ne recevez pas de confirmation de notre part, veuillez communiquer avec nous à l'adresse vfrgrants@movember.com.

Q30. Dois-je créer un compte pour accéder à la demande en ligne?

Oui. Dans le système de gestion des subventions, cliquez sur « New user? » (nouvel utilisateur?) pour remplir le formulaire d'inscription. Un compte est requis pour accéder à une lettre d'intention ou une proposition en ligne et la soumettre. Le compte vous permet également de sauvegarder une demande en cours de rédaction et d'y revenir plus tard. Si une subvention vous est accordée, vous devrez également fournir les documents d'appui relatifs aux exigences de la subvention au moyen du compte en ligne.

Q31. Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'utiliser le système de gestion des subventions?

Des instructions et des tutoriels sur la façon d'utiliser le système de gestion des subventions se trouvent sur la page d'ouverture de session du demandeur ici : <https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember>

Q32. Pourquoi utilisez-vous une lettre d'intention?

La lettre d'intention permet d'avoir une idée préliminaire de la pertinence de votre programme sans avoir à consacrer beaucoup de temps ou d'efforts pour présenter une demande de subvention complète.

Q33. Comment fonctionne le processus concernant la lettre d'intention?

Après le processus d'évaluation de la lettre d'intention, vous recevrez un avis de la décision. Les organismes dont la lettre d'intention est approuvée seront invités à présenter une demande de subvention complète. Remarque : Une invitation à présenter une demande complète ne garantit pas que la demande de subvention sera approuvée.

Q34. Pourquoi le nombre de caractères est-il si limité sur certaines questions de la lettre d'intention?

Ces limites visent à vous encourager à vous concentrer sur les aspects les plus pertinents de votre organisation et du programme proposé. Elles permettent également à Movember d'examiner les lettres d'intention et d'y répondre dans un délai raisonnable.

Q35. Dois-je faire inscrire des partenaires communautaires à l'étape de la lettre d'intention?

Il n'est pas nécessaire que les partenaires communautaires s'inscrivent à l'étape de la lettre d'intention, mais vous pouvez déterminer qui seront les partenaires et leur participation prévue.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Q36. Comment ma lettre d'intention sera-t-elle évaluée?

Les lettres d'intention seront présélectionnées par un comité d'examen convoqué expressément pour évaluer les demandes.

Q37. Quels sont les critères d'évaluation de la lettre d'intention?

Les lettres d'intention seront évaluées en fonction 1) de l'harmonisation avec l'intention déclarée de la possibilité de financement, 2) de la qualité de la description du programme, 3) des données probantes/théories à l'appui du programme et 4) de la mesure dans laquelle le programme peut être évalué.

Q38. Recevrai-je une rétroaction sur ma lettre d'intention si elle est rejetée?

En raison du volume élevé de lettres d'intention que l'on prévoit recevoir, seule une rétroaction générale sera fournie.

Q39. Comment les demandes complètes seront-elles évaluées?

Les demandes complètes seront examinées par un comité d'examen indépendant représentant des experts en la matière parmi les anciens combattants et les premiers intervenants. Ces experts ne seront pas en situation de conflit d'intérêts avec les demandeurs et posséderont des connaissances spécifiques sur la santé mentale et la prévention du suicide chez les anciens combattants et les premiers intervenants, les familles des anciens combattants et des premiers intervenants, les situations vécues, l'évaluation, la conception et la mise en œuvre du programme.

Q40. Quand serai-je informé du résultat de ma demande complète?

Les demandeurs recevront un avis à la mi-avril 2021.

AUTRES QUESTIONS

Q41. Notre organisation est-elle tenue de maintenir un profil sur GuideStar.org et FoundationCenter.org pour être admissible au financement?

Tous les organismes sans but lucratif établis aux États-Unis ont des informations générales sur GuideStar.org et FoundationCenter.org, basées sur leurs rapports 990 publics antérieurs. Le fait de donner des renseignements supplémentaires et actuels sur ces plateformes (finances, personnes et gouvernance, programmes, etc.) facilite l'évaluation des demandes pour les bailleurs de fonds. Bien qu'il ne soit pas obligatoire de fournir une information actualisée sur ces plateformes pour présenter une demande auprès de Movember, nous encourageons vivement toutes les organisations basées aux États-Unis à le faire. De nombreux bailleurs de fonds aux États-Unis utilisent ces sources pour déterminer la solidité d'un bénéficiaire potentiel.

Q42. Qui détient la propriété intellectuelle du programme?

Le bénéficiaire du financement conservera la propriété intellectuelle. Nous demanderons aux bénéficiaires de financement d'accorder à Movember une licence d'utilisation du matériel du programme (avec la permission et seulement d'une manière conforme à l'intention du financement) afin de partager les connaissances et les conclusions produites grâce à notre financement.

Q43. Acceptez-vous les demandes en français?

Oui. Les candidatures dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada sont les bienvenues.

Q44. La personne qui a écrit notre ou nos demandes de subvention ne travaille plus dans l'organisation et je ne connais ni le nom d'utilisateur ni le mot de passe de notre compte en ligne. Comment puis-je y accéder?

Envoyez un courriel à Movember à vrgrants@movember.com et donnez le nom et l'adresse électronique de la personne qui a créé le compte ainsi que le nom, l'adresse électronique et le titre de la personne à qui le compte doit être transféré. Vous recevrez un courriel indiquant que le compte a été transféré et vous pourrez mettre à jour le mot de passe à votre convenance.

Q45. Si nous obtenons un financement de Movember, devons-nous faire pousser nos moustaches et amasser des fonds?

Bien que ce ne soit pas une exigence pour recevoir un financement, nous saluons les moustaches de toutes les formes, tailles, couleurs et degrés d'irrégularité qui contribuent à sauver la vie des hommes.

Q46. Je n'ai jamais demandé de subvention auparavant, y a-t-il quelqu'un qui peut m'aider?

Le système de gestion en ligne offre un tutoriel facile à suivre. Si vous avez des questions précises, envoyez-les à vfrgrants@movember.com

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES POSÉES PAR DES CANDIDATS POTENTIELS

Envoyées à vfrgrants@movember.com du 21 septembre au 29 octobre 2020

Q.47 Devons-nous utiliser un programme existant (en cours d'exécution) comme base de notre demande de financement? Un aperçu et un concept clair du programme et idée de la manière dont il pourrait être mis en œuvre à l'échelle nationale sont-ils suffisants? Doit-il s'agir d'un programme qui a été mis à l'essai et qui a démontré son efficacité? (Australie)

Nous sommes à la recherche de programmes existants dans lesquels Movember peut investir pour la mise en œuvre et l'évaluation. Pour les projets en cours d'élaboration, si le vôtre répond à un besoin ou à un problème clairement défini et qu'il comporte déjà une méthodologie de réalisation ou un fondement théorique de votre approche, il pourra être pris en considération. Un programme qui n'en est qu'à l'étape du concept ne conviendrait pas à cet appel de financement.

Q.48 Je suis pompier et je m'intéresse à cette possibilité de financement. Dois-je faire partie d'un organisme sans but lucratif enregistré pour présenter une demande? Dois-je présenter une demande par l'entremise de ma station? (Canada)

Les demandeurs ne sont pas tenus de faire partie d'un organisme sans but lucratif enregistré pour présenter une demande. Il est préférable de présenter votre demande au nom de votre organisation de pompiers.

Q.49 La foire aux questions indique que les organismes basés en Australie peuvent présenter une demande (en supposant qu'ils répondent aux critères appropriés), mais le formulaire de demande de propositions indique que les demandeurs doivent être établis en Irlande, en Nouvelle-Zélande ou aux États-Unis. Pouvez-vous préciser? (Australie)

Il existe deux versions de la DP parce que la possibilité de financement est lancée dans sept pays. L'Australie et le Canada financeront À LA FOIS les projets d'anciens combattants et de premiers intervenants, tandis que les États-Unis, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et l'Allemagne financeront seulement les programmes de premiers intervenants. Les organismes australiens peuvent en effet présenter une demande de financement.

Q.50 Les coûts liés aux assistants de recherche sont-ils admissibles au financement à condition que ceux-ci soient associés à un organisme communautaire? Veuillez préciser, car cela porte à confusion. (Australie)

Nous nous excusons de la confusion concernant les assistants de recherche. La DP devrait préciser que les coûts liés aux assistants de recherche NE sont PAS admissibles en vertu de cette possibilité de financement. Seuls les coûts liés au personnel du programme sont admissibles au financement.

Q.51 La DP précise qu'un partenaire d'évaluation tiers sera embauché séparément par Movember pour travailler directement avec les équipes de projet. Pouvez-vous nous fournir de plus amples renseignements sur la façon dont cela fonctionnera? (Australie)

L'équipe de projet collaborera avec Movember et le partenaire d'évaluation tiers pour élaborer une stratégie d'évaluation appropriée visant à maximiser les données probantes pour chaque programme et à veiller à ce que les objectifs du programme de financement soient atteints.

Q52. Le programme existant doit-il avoir une perspective sexospécifique ou est-ce le cadre d'évaluation qui aura une perspective sexospécifique? (Australie)

Idéalement, c'est le programme qui devrait avoir une perspective sexospécifique, c'est-à-dire la santé mentale des hommes qui sont des anciens combattants ou des premiers intervenants. La perspective sexospécifique devrait être prise en compte au début du programme, en particulier si les équipes peuvent réfléchir à la façon dont elles offrent le programme, à la mobilisation et au

recrutement des participants et au contenu du programme. Si un programme est axé sur *les familles* d'anciens combattants ou de premiers intervenants, le public cible peut être les conjoints; vous pourriez appliquer la perspective sexospécifique à la façon dont les conjoints pourraient contribuer à améliorer la santé mentale des hommes.

Q53. Le programme doit-il déjà être opérationnel? (Australie)

Pour cette possibilité de financement, nous ne souhaitons pas lancer des idées « novatrices » qui ne sont pas encore au point; nous cherchons plutôt des programmes existants dans lesquels nous pouvons investir pour la mise en œuvre et l'évaluation. Idéalement, un programme devrait déjà être en place ou prêt à être mis en œuvre ou à l'essai, ou encore en voie d'être adapté à un groupe différent (c.-à-d. un programme s'adressant aux pompiers qui serait adapté aux ambulanciers).